

Règlement du jeu organisé par l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Montpellier du 24 au 30 janvier 2011 à l'occasion du salon de l'étudiant (27,28 et 29 janvier).

Article 1 - Organisation du jeu

La société Ordre des Experts-Comptables Région Montpellier, dont le siège social est 661 rue Louis Lépine - BP 31175 34009 MONTPELLIER cedex 1, organise, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu Facebook Stop aux idées reçues » du 24 janvier au 30 janvier 2011 inclus.

Article 2 - Participation

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toutes personnes mineures, ou majeures, résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice du présent jeu.

Ce jeu est disponible sur la page facebook et le site stopauxideesrecues.com

Pour participer, il faut se connecter à la page facebook stopauxideesrecues.com, copier le logo et le mettre en photo de profil. Après quoi il suffit aux participants de d'ajouter à leur liste d'amis le profil Ordre Experts-Comptables et de le tagger sur le logo qu'ils auront mis en photo de profil. Ensuite les alertes des taggs arriveront sur une adresse mail (stopauxideesrecues@gmail.com), qui nous permettra de dresser la liste des personnes qui ont participé et ainsi, de procéder au tirage au sort, réalisé sous le contrôle d'un huissier de justice.

La loterie est dotée de 3 iPod Nano de la marque Apple d'une valeur unitaire de 149 euros TTC.

La dotation devra être récupérée directement à iTribu Montpellier, sur une période de six mois à compter de son attribution et sous condition de la remise d'une pièce d'identité. Aucun échange ou compensation financière quel(le) qu'il (elle) soit ne sera accordée en remplacement du lot attribué.

Article 3 - Mécanismes - Désignation des gagnants Dotations

3.1 Mécanisme

Pour participer, il faut se connecter à la page facebook stopauxideesrecues.com, copier le logo et le mettre en photo de profil. Après quoi il suffit aux participants de d'ajouter à leur liste d'amis le profil Ordre Experts-Comptables et de le tagger sur le logo qu'ils auront mis en photo de profil. Ensuite les alertes des taggs arriveront sur une adresse mail stopauxideesrecues@gmail.com, qui nous permettra de dresser la liste des personnes qui ont participé et ainsi, de procéder au tirage au sort, réalisé sous le contrôle d'un huissier de justice.

3.2 Désignation des gagnants

Il y aura 3 gagnants. Ils seront désignés par tirage au sort effectué sous le contrôle d'un huissier le lundi 31 janvier, parmi les personnes ayant taggé Ordre Experts-Comptables.

3.3 Dotations

La dotation comprend : 3 iPod Nano 8 Go-5G de la marque Apple d'une valeur unitaire de 149 euros TTC.

Article 4 - Notification de gain Modalités pratiques

Le tirage au sort du jeu organisé par la société organisatrice aura lieu le lundi 31 janvier après le salon de l'Etudiant (28, 29, 30 janvier), et les gagnants seront informés par mail ou directement sur leurs comptes Facebook. A défaut de réponse, le lot sera remis en jeu et un nouveau tirage au sort aura lieu.

Article 5 - En cas de fraude ou de suspicion de fraude

La société organisatrice pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs participant(s), en cas de constatation d'un comportement suspect.

Article 6 Règlement

La participation au tirage au sort implique de la part des participants l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu.

Le règlement complet du jeu est déposé en l'étude SCP Eldin, Baudia, Guillemain, Schuyten, 161 rue Yves Montand, Parc 2000, 34083 Montpellier.

Un exemplaire sera adressé à toute personne qui en fera la demande auprès de : Ordre des Experts-Comptables Région Montpellier : 661 rue Louis Lépine BP 31175 ; 34009 Montpellier Cedex 1.

Article 7 - Loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux Fichiers, et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants au jeu d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données à caractère personnel les concernant, à l'adresse du jeu. Les données recueillies seront uniquement à destination de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Montpellier.